



## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 6 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 11

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 13  
Exprimées par pouvoirs : 10  
**Total (mini 19) : 23**

**Quorum atteint**

**Délégué-es présents-es**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix  
chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN,  
Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND,  
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

**Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :**

Jean-François PERILHOU à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Frédéric ROUX à Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jean-Christophe CAMP à Pascale ROCHAS, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

<b>SOMMAIRE</b>	
Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page 2
Points d'information	Page 2
Comité de suivi interfonds 2021-2027 Provence Alpes Côte d'Azur - désignation de délégués	Page 3
Coordination de l'étude environnementale gorges du Léoux – Ouverture de poste pour accroissement saisonnier d'activité	Page 4
Programme d'éducation à l'environnement et au territoire 2023-2024	Page 5
Mission Loup – Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Parc auprès de la fédération des Parcs naturels régionaux de France	Page 7
Renforcement du réseau d'éco-compteurs –Partenariat avec le département de la Drôme et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale	Page 8
Espace valléen 2021-2027 - Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales – Ajustement du plan de financement	Page 9
Mise en œuvre de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » – Demande de subvention 2023-2024	Page 11
Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Hébergement/Restauration & Plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) & élevage herbivore 2022	Page 12
Marque « Valeurs Parc naturel régional » volet « Promotion et valorisation des productions agricoles » : convention de mutualisation à l'échelle de l'Interparc d'un chargé de mission 2022-2023	Page 13
Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Renouvellement de la convention	Page 14
Fond Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs et restaurateurs dans leur transition écologique avec les aides financières ADEME – Convention Interparcs	Page 15
Etude et animation territoriale autour des Maisons thématiques du massif des Baronnies provençales – Programme espace valléen 2021-2027 - Modification du budget et du plan de financement	Page 16
Conception graphique et impression d'outils de communication pour le Parc naturel régional des Baronnies provençales – Choix des prestataires	Page 17
Séminaire interparcs communication - Conventions pour remboursement des frais de transport	Page 19
Remerciements	Page 20
Signatures	Page 21

### *Introduction – Mot d'accueil de la Présidente*

La Présidente accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence. Elle leurs adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, porteuse de projets encore plus innovants.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

Le compte-rendu du Bureau syndical du 25 novembre 2022 est validé à l'unanimité

### *Points d'information*

-Suite à l'annonce de la région Auvergne-Rhône-Alpes il y a quelques mois sur le possible arrêt de subventionnement des programmes de l'Education au Territoire et à l'Environnement, une subvention de 30 000€ a été votée le 16 décembre 2022. La Présidente remercie les conseillers régionaux pour leur dévouement et leur travail sur ce sujet.

-Concernant l'Union Européenne, un amendement a été voté le 15 décembre 2022 au sujet de la lavande face à la réglementation REACH (Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques). Des exceptions pourront être appliquées si la dimension culturelle des territoires est remise en question avec la réglementation, ce qui est le cas de la lavande. Cet amendement est passé avec 304 voix pour, 302 contre. L'assemblée salue l'investissement des élus du Parc et de la filière Lavande dans cette démarche.

-Suite aux très fortes pluies et inondations de la fin d'année 2022, une forte pollution a été mise au jour dans le Toulourenc, qui impacte la qualité de l'eau. Le maire de Mollans-sur-Ouvèze, Frédéric Roux, demande soutien et actions auprès des partenaires, les élus et l'Office Français de la Biodiversité sont mobilisés. La Présidente propose qu'une manifestation d'importance soit organisée pour que le Parc montre sa solidarité avec la commune, et de monter une opération de nettoyage.

### Discussion

La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur doit prévoir une opération de nettoyage sur son territoire au mois d'avril. Peut-être pourrait-il y avoir une synergie dans l'organisation du nettoyage du Toulourenc avec cette opération.

La cause initiale doit tout d'abord être réglée, et le propriétaire des terrains et responsable de cette pollution être mis en justice. Il faut pouvoir éviter à l'avenir que des événements de ce type arrivent à nouveau, obliger le propriétaire à répondre de ses actes, prévenir les pollutions futures.

La mobilisation citoyenne pour une opération de nettoyage pourrait être envisagée, mais peut être risquée en fonction du débit de la rivière selon la saison.

Le Parc doit se mobiliser et communiquer, et être attentif aux réseaux sociaux car selon la population le Parc ne réagit pas à ce sujet.

L'assemblée décide d'organiser une manifestation pour le nettoyage du Toulourenc sous réserve de procédure. Le Parc apporte son soutien aux actions menées contre pollution et le propriétaire pollueur, et décide de travailler à pérenniser ce type d'action, pour peut-être créer un événement récurrent contre la pollution de nos rivières.

### *Comité de suivi interfonds 2021-2027 Provence Alpes Côte d'Azur - désignation de délégués (délibération n°2023-01-01)*

*Délibération sans incidence financière*

### **Rapport :**

La Présidente expose,

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur travaille à la préparation de la nouvelle génération de programmes des fonds européens, pour laquelle un comité de suivi doit être mise en place.

Il s'agit notamment des fonds FEDER (fonds européen de développement régional), FSE (fonds social européen), FTJ (fonds pour une transition juste), FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) et FEAMPA (fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture).

En tant que membre du comité de suivi, le Parc est sollicité par la Région pour :

- Désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de ce comité de suivi ;
- Communiquer, le cas échéant les coordonnées de trois personnes supplémentaires qui auront vocation à recevoir les communications afférentes à l'activité du comité de suivi.

### **Délibération**

- ◆ Considérant la demande de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur reçue le 10 novembre 2022

- ◆ Considérant l'orientation 4 de la charte du Parc visant à « Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » et plus précisément sa mesure III.4.1 visant à « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Désigne** Mme Nicole PELOUX comme représentante titulaire  
Mme Agnès ROSSI comme représentante suppléante  
Pour siéger au comité de suivi interfonds 2021-2027 de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Coordination de l'étude environnementale gorges du Léoux – Ouverture de poste pour accroissement saisonnier d'activité (délibération n°2023-01-02)*

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	9 500 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	9 500 €	7 600 €

**Rapport :**

La Présidente expose,

Le Parc a répondu à l'appel à projet « Restauration écologique et aires protégées » lancé dans le cadre du plan de relance en 2020. Ce projet comportait plus spécifiquement un volet sous maîtrise d'ouvrage Parc « Aménagement de sites emblématiques menacés par la sur-fréquentation » qui a permis le recrutement d'éco-guides et la mise en œuvre d'une étude environnementale sur les gorges du Léoux.

Le suivi de cette étude est actuellement assuré par l'agent qui occupe le poste d'éco-guide coordinateur, dont le contrat se termine le 9 janvier 2023.

L'étude environnementale doit se terminer à la fin du printemps 2023, pour permettre au bureau d'étude d'effectuer l'expertise naturaliste en cette saison. Pour mener à bien la coordination et le suivi de ces travaux, la Présidente propose d'ouvrir un poste pour accroissement saisonnier d'activité sur les missions suivantes :

- Coordination de l'étude environnementale gorges du Léoux
- Préparation de la saison des éco-guides 2023 en appui à la chargée de projet « sports loisirs et nature »

Ce calendrier est compatible avec les dispositifs financiers du programme « France Relance ».

**Discussion**

La Directrice du Parc annonce que Caroline JEAN-PIERRE, qui occupe actuellement le poste d'Eco-guide coordinateur, a été recrutée par le Parc comme Chargée de mission connaissance environnementale et Natura 2000. Grâce à la présente délibération, Caroline JEAN-PIERRE pourra effectuer sa transition de poste de manière sereine, et certainement avant les 6 mois prévus à la prolongation de son contrat.

La Présidente indique que la loi de Finances 2023 prévoit d'augmenter les dotations aux communes qui relèvent d'un périmètre Natura 2000. Ce périmètre représentait à l'échelle du Parc 57 communes en 2022, et

passera à 93 communes en 2023. Les chiffres des dotations sont encore à confirmer, mais pourraient passer de 72 000€ à 315 000 €.

L'assemblée regrette que cette année les éco-guides ne pourront pas être présents sur la partie drômoise du Parc, faute de subventionnements côté Auvergne-Rhône-Alpes. Le dispositif pourra être pérennisé pour les Hautes-Alpes grâce à la Garde Régionale Forestière, et plusieurs postes pourront être ouverts en 2024.

Pierre DEXET, chargé de projets Forêt, a pu identifier dans l'appel à projet de Défense de la Forêt française Contre les Incendies, initié à la demande de certaines communes autour de Nyons dans la Drôme, des possibilités de financement de postes. Peut-être que les communes relevant du périmètre Natura 2000 pourraient reverser une cotisation pour l'animation de la prévention des sites.

La notion d'éco-guide devrait être fondamentale à l'existence du Parc, et certaines dépenses devraient peut-être être revues pour financer davantage de postes de ce type.

### Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-11-02 du 3 décembre 2021 ayant pour objet la création d'un poste de d'éco-guide coordinateur dans le cadre de l'appel à projet « Restauration écologique et aires protégées »
- ◆ Considérant la convention 2103436235, relative au projet d'aménagement des sites emblématiques menacés par la sur fréquentation – Animation et évaluation volet 1/3, liant le syndicat mixte de gestion du Parc à la DREAL AURA
- ◆ Considérant la mesure II.2.2 de la charte visant à II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable »
- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 2°

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** en application de l'article L332-23 2° précité, d'ouvrir un poste de coordination de l'étude environnementale du Léoux à temps complet, pour une durée de 6 mois à compter de la date d'embauche pour :
  - ◆ Coordination de l'étude environnementale gorges du Léoux
  - ◆ Préparation de la saison des éco-guides 2023 en appui à la chargée de projet « sports loisirs et nature »

Et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- **Dit** que la rémunération sera au plus afférente à l'IB 542 / IM 461 et que les crédits seront inscrits au budget.
- **Charge** la Présidente de pourvoir cet emploi.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

### *Programme d'éducation à l'environnement et au territoire 2023-2024 (délibération n°2023-01-03)*

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	20 000 €	80 000 €
Investissement		

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	100 000€	80 000€

## Rapport :

La Présidente expose,

Conscient de l'importance de l'éducation à l'environnement et au territoire, le Parc naturel régional des Baronnies provençales soutient et engage depuis près de 10 ans un programme pédagogique à destination des enfants et jeunes, durant le temps scolaire mais également périscolaire ou extra-scolaire.

Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé de poursuivre le programme pédagogique éducation à l'environnement et au territoire, à destination de plusieurs publics :

1. Scolaire premier et second degré via des appels à projets permettant d'être au plus près des attentes et besoins des équipes enseignantes locales ;
2. Accueils de Loisirs et centres de vacances autour des thématiques de découverte des patrimoines et/ou d'éco-citoyenneté ;
3. Réseau d'acteurs éducatifs avec l'organisation de rencontres annuelles, la parution du « Petit Baronnard » et la poursuite de la conception du « Kit coopératif de découverte des Baronnies provençales » ;
4. Réseau éducatif local (intervenants « environnement et territoire, animateurs, etc.) par le biais d'un programme de formations thématiques ;
5. Les lycéens des établissements des Hautes-Alpes et du Vaucluse au travers des financements dédiés à la mesure 100 du Plan Climat de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Compte tenu de l'approbation de sa feuille de route 2022-2024 à l'occasion du comité syndical du 28 janvier 2022, le Parc continuera d'impulser des projets liés aux enjeux suivants : changement climatique et changements globaux, transition énergétique, érosion de la biodiversité, gestion de l'eau, poursuite des partenariats thématiques (tilleul, patrimoines, nuit, tourisme, etc.), découverte et appropriation des patrimoines locaux, etc.

Afin de mener l'ensemble de ces actions sur la période 2023-2024, la Présidente propose de solliciter les partenaires financiers selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant (€ TTC)	RECETTES	Montant (€)
PROGRAMME PEDAGOGIQUE 2023-2024 (Communes adhérentes et villes-portes du Parc)  Ecoles primaires (Parc et Villes-portes) Collèges – MFR Centres de loisirs et de vacances Action 100 – Lycées Sud Paca	70 000	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont Action 100 – Lycées)	40 000
Animation et structuration du réseau éducatif local (formations, ressources, kit pédagogique, Petit Baronnard...)	8 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 000
Frais de mission et d'animation	1 500	Département de la Drôme	10 000
Animation et coordination du programme Education à l'environnement et au territoire 2023-2024 - (Chargé de mission PnrBP)	20 000	PnrBP (20 %) Autofinancement	20 000
<b>Total</b>	<b>100 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>100 000 €</b>

## Délibération

- ◆ Vu la mesure 100 du plan climat « Une COP d'avance » de la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Mission Loup – Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Parc auprès de la fédération des Parcs naturels régionaux de France (délibération n°2023-01-04)*

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024	2025
Fonctionnement	4 400 €	4 400 €	4 400 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	13 200 €	13 200 €

**Rapport :**

La Présidente expose,

Par délibération n°2019-07-04 du 27 septembre 2019, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a mis à disposition de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux Madame Gwennaëlle Pariset pour un total de 15 jours par an, pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction sur une période maximale de trois ans. La convention est arrivée à échéance le 30 septembre 2022.

Par délibération du 9 décembre 2020, le nombre de jours mis à disposition avait été ponctuellement étendu à 20 jours pour la seule année 2020.

La fédération des Parcs naturels régionaux de France sollicite l'accord du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour renouveler la mise à disposition à titre onéreux de Madame Gwennaëlle PARISSET, agent titulaire de catégorie A du cadre d'emploi des attachés territoriaux, en qualité de chargée de mission "Loup", à raison de maximum 20 jours par an, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction sur une période maximale de trois ans.

Sous l'autorité du directeur de la fédération, Madame Gwennaëlle PARISSET serait chargée de :

- ◆ L'animation de la thématique "Loup" au sein du groupe de travail « Grands prédateurs », incluant la mise à jour régulière d'un tableau de bord de la situation loup/élevage dans les PNR et des actions mises en œuvre sur les territoires de PNR.
- ◆ L'appui technique à la représentation des Parcs naturels régionaux au Groupe National Loup (GNL) et le relai des informations du GNL auprès du groupe de travail "Grands prédateurs".

La Fédération s'engage à rembourser annuellement au Parc le montant du coût chargé annuel de l'agent au prorata du temps mis à disposition, sur présentation d'une facture et des justificatifs afférents. A titre prévisionnel, le coût chargé annuel à la date de conclusion de la convention proposée s'élève à 4 400 € pour 140 heures.

**Délibération**

**Vu** les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 à 63 relatifs à la mise à disposition,

**Vu** les dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

**Vu** l'accord écrit de Madame Gwennaëlle PARISSET en date du 30 septembre 2022 portant sur sa mise à disposition,

- ◆ Considérant la demande formulée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure I.1.2 « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de mettre Mme Gwennaëlle PARISSET à disposition de la fédération des Parcs naturels régionaux de France selon les conditions préalablement exposées.
- **Autorise** la Présidente à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Renforcement du réseau d'éco-compteurs –Partenariat avec le département de la Drôme et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (délibération n°2023-01-05)*

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	0
Investissement	15 714 €

	Dépenses	Recettes
Coût global prévisionnel	15 714 €	10 476 € (subvention) 2 578 € (FCTVA)

**Rapport :**

La Présidente expose,

En 2018 puis 2021, le Parc a fait l'acquisition de trois éco-compteurs, en partenariat avec la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale et avec le soutien financier de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que du Département de la Drôme. Ces éco-compteurs ont été installés sur la voie douce « Au Fil de l'Eygues », en vue de quantifier et de qualifier la fréquentation de cette voie douce.

Afin d'ajouter des points de mesure de la fréquentation des itinéraires de pratique sportive gérés par la CCBDP sur trois sites à enjeux de fréquentation dans le milieu naturel, la Présidente propose de poursuivre le partenariat engagé. L'un de ces trois sites est classé au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) du département de la Drôme, qui est également sollicité pour accompagner cette nouvelle installation d'éco-compteurs :

- un premier éco-compteur comptabilisant les piétons sera envisagé sur la randonnée du Devès sur la commune de Nyons
- un deuxième sera envisagé sur la randonnée du rocher du Caire, au niveau du pas de l'échelle sur la commune de Rémuzat
- un troisième éco-compteur au lieu-dit le Pouzet, sur le GR 91 (commune de Saint-Auban-sur-l'Ouvèze).

Le budget prévisionnel et le plan de financement de l'action seront les suivants :



DEPENSES	Montant HT (en €)	Montant TTC (en €)	RECETTES	Montant (en €)
<b>REMUZAT</b>			Département de la Drôme : accompagnement sur un tronçon au PDESI	6 476
Eco-compteur pyro 1 mètre (piétons) avec discrimination du sens de passage	3 065	3 678		
<b>NYONS</b>			Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale	4 000
Eco-compteur pyro 1 mètre (piétons) avec discrimination du sens de passage	3 065	3 678		
<b>SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE</b>			Autofinancement Parc naturel régional des Baronnies provençales	2 619
Eco-compteur pyro 1 mètre (piétons) avec discrimination du sens de passage	3 065	3 678		
Installation des trois dispositifs par le prestataire « Eco-compteurs »	3 900	4 680		
<b>TOTAL</b>	<b>13 095 €</b>	<b>15 714 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 095 €</b>

Ce dossier permettra de stabiliser un réseau d'éco-compteurs sur la base duquel, le Parc animera une démarche concertée et partagée pour travailler à la valorisation des données de fréquentation dont il dispose entre 2023 et 2024. Cette démarche permettra de croiser les données éco-compteurs avec les résultats de l'expérimentation « outdoorvision ».

### Délibération

- ◆ Vu la délibération du bureau syndical n° 2019-05-03 du 31 mai 2019 relative à la pose d'éco-compteurs sur la voie douce « Au fil de l'Eygues »
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement ses mesures II.3.1 « Structurer et qualifier l'offre de randonnées » et II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable »
- ◆ Considérant la feuille de route 2022-2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget et le plan de financement prévisionnel présentés
- **Dit** qu'une convention entre le Parc et la communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale précisera les modalités d'installation, de gestion et de maintenance de ces équipements
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Espace valléen 2021-2027 - Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales – Ajustement du plan de financement (délibération n°2023-01-06)*

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	80 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	280 000 €	224 000 €

## **Rapport :**

La Présidente expose,

Le 25 novembre dernier, le Bureau syndical a délibéré pour lancer l'opération de valorisation des cols du massif des Baronnies, inscrite au plan d'actions du programme Espace. Cette action prévoit la mise en œuvre d'aménagements paysagers de 6 cols emblématiques avec l'accompagnement d'un seul maître d'œuvre sur l'ensemble de l'opération.

Suite au comité technique espace valléen, le département de la Drôme a confirmé son accord pour participer au financement de la tranche ferme du projet (travaux sur le col de Pré Guittard)

La Présidente propose donc de modifier le plan de financement comme suit :

### TRANCHE FERME

DEPENSES	Montants en € HT	RECETTES	Montant en €
Prestation de géomètre (Levés topographique des sites)	4 000 €	FNADT (30%)	24 000 €
Prestation extérieure de maîtrise d'œuvre (conception sur l'ensemble, travaux sur le premier col)	22 000 €	Région AURA (30%)	24 000 €
Travaux d'aménagement sur le col de Pré Guittard (26)	54 000 €	Département de la Drôme (20%)	16 000 €
		PNRBP Autofinancement (20%)	16 000 €
<b>TOTAL tranche ferme 2023</b>	<b>80 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>

### TRANCHE(S) OPTIONNELLE(S)

DEPENSES	Montants en € HT	RECETTES	Montant en €
Maîtrise d'œuvre (sur partie exécution des travaux)	24 000 €	FNADT (40%)	80 000 €
		Région SUD (20%)	40 000 €
Travaux d'aménagement sur les 5 autres cols	176 000 €	Région AURA (20%)	40 000 €
		PNRBP Autofinancement (20%)	40 000 €
<b>TOTAL tranche(s) optionnelle(s) 2024-2027</b>	<b>200 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>

Les autres éléments de la délibération du 25 novembre restent inchangés.

## **Délibération**

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2021-08-01 du 3 juin 2021 portant candidature du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au programme espace valléen 2021-2027 ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.2 : Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage ;
- ◆ Considérant l'axe stratégique 2 du programme espace valléen 2021-2027 « Les Baronnies provençales en mouvement – valoriser, qualifier et développer l'offre touristique durable fondée sur les atouts distinctifs du massif des Baronnies provençales ;
- ◆ Considérant la fiche opération n°28 « requalification et mise en valeur des cols du massif » du programme espace valléen ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** l'ajustement du plan de financement présenté pour la tranche ferme

- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Mise en œuvre de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » – Demande de subvention 2023-2024 (délibération n°2023-01-07)*

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	20 000€	5 000€
Investissement	20 000€	5 000€

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	25 000€	20 000€

**Rapport :**

La Présidente expose,

Le Comité Syndical du 31 Janvier 2017 a lancé la mise en œuvre de la Marque Parc « Valeurs Parc naturel régional ». Le premier volet du déploiement de la marque collective protégée a concerné le volet « **Tourisme-Loisirs** » : 25 hébergements et 3 restaurants sont à ce jour marqués.

Pour 2023, l'objectif de marquage de 5 nouveaux hébergements et/ou restaurant est proposé. La mise en œuvre du marquage des prestataires touristiques bénéficie de la mutualisation des audits et moyens de communication à l'échelle inter parcs soutenue par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. La chargée de mission éco-tourisme du Parc sera mobilisée sur cet objectif et sur l'animation du réseau des hébergeurs marqués à hauteur de 0,3 ETP en 2023.

Parallèlement, la marque « Valeurs Parc naturel régional » appliquée aux **productions agricoles** a été lancée en 2018. Le premier volet de cette démarche a concerné les « produits de l'élevage herbivore » et les « plantes à parfum aromatiques et médicinales ». Aujourd'hui, 9 agriculteurs sont bénéficiaires de la marque valeurs parc.

L'objectif de marquage de produits agricoles pour 2023 est de 5 exploitations. La mise en œuvre du marquage des prestataires agricoles bénéficie de l'intervention d'une prestataire externe. La chargée de projet valorisation des productions agricoles sera mobilisée sur cet objectif et sur l'animation du réseau des exploitations marquées à hauteur de 0,3 ETP en 2023.

Afin de mener à bien ces missions, la Présidente propose de solliciter le soutien des Régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant TTC €	RECETTES	Montant TTC €
Animation, développement du marquage des productions agricoles, mise en réseau – Chargée de valorisation des productions – 0,3 ETP sur un an	12 220€	Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur (40%)	10 000€
Réalisation des audits 2022 sur 5 exploitations agricoles – Prestation externalisée	2 250€	Région Auvergne-Rhône-Alpes (40%)	10 000€
Promotion, outils de communication, formation	10 530€	Autofinancement PnrBP (20%)	5 000€
<b>Total</b>	<b>25 000€</b>	<b>Total</b>	<b>25 000€</b>

**Discussion**

La marque « Valeurs Parc naturel régional » permet aux bénéficiaires de se démarquer de leurs confrères ou concurrents. C'est une véritable valeur ajoutée, et le référentiel sur l'Olive et sur le Vin va être un avantage

pour le territoire. C'est un choix stratégique d'intégrer des filières déjà dynamiques, qui pourront permettre à de plus petites filières de trouver la marque attractive, car moins dotées en ingénierie et accompagnement. La marque « Valeurs Parc naturel régional » est connue et reconnue. L'ensemble des produits du territoire pourraient être présentés dans la Maison du Parc au public.

Il faudrait en revanche qu'il y ait plus de promotion à l'échelle nationale. La Fédération des Parcs naturels régionaux devrait faire un travail de mise en avant de la marque.

### Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2017-06-02 en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 ayant pour objet le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les hébergements touristiques ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2018-11-06 en date du 11 décembre 2018 ayant pour objet le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les productions agricoles ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable ».
- ◆ Considérant la charte du Parc et sa mesure I.2.1 « Expérimenter et innover pour conserver la lavande et les autres marqueurs territoriaux d'un paysage de senteurs et de saveurs »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** l'objectif de marquage de 5 nouveaux hébergements/restaurants et de 5 nouvelles exploitations agricoles dans les conditions définies ci-avant
- **Valide** le budget et le plan de financement proposés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Hébergement/Restauration & Plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) & élevage herbivore 2022 (délibération n°2023-01-08)*

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	1 100 €
Investissement	--

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	1 100 €	600 €

### Rapport :

La Présidente expose,

En partenariat avec le réseau inter-parcs Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'audit du restaurant de Midi à Rémuzat a été effectué par la chargée de mission tourisme inter-parcs.

Afin de poursuivre le développement du référentiel Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) et élevage herbivore, deux audits de marquage ont été réalisés par Ilona GENTY MEZEI en août 2022.

Sur proposition du Comité de gestion de la marque qui s'est réuni le 22 novembre 2022, la Présidente propose de valider l'attribution de la marque aux établissements suivants :

<b>Hébergement &amp; Restauration 2022</b>	<b>PPAM &amp; agneau 2022</b>
--	-------------------------------

<b>Le Restaurant de Midi</b> – Restaurant installé à Rémuzat (Drôme) et tenu par Emilie et Marcamar Auoad : <u>marquage sans réserve</u>	<b>Valdinoix</b> – Ferme en polyculture : PPAM et troupeau de 75 brebis – Valdoule : <u>marquage sans réserve.</u>
--	--

A ce titre, les établissements audités devront régler la somme de 200 € de frais de participation d'audit au Parc naturel régional des Baronnies provençales et les bénéficiaires devront payer leur cotisation annuelle à partir de 2023.

### Discussion

L'assemblée demande s'il est possible d'accentuer la communication sur les marqués, pour rendre la marque « Valeurs parc naturel régional » plus visible.

Dans notre territoire il serait important, dans les référentiels de la marque, qu'il y ait une obligation d'ouverture sur des périodes plus creuses dans l'arrière-saison. Dans l'accompagnement et l'animation, ce sont des choses qui pourraient être incitées.

### Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2017-06-02 en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 ayant pour objet le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les hébergements touristiques ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2018-11-06 en date du 11 décembre 2018 ayant pour objet le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les productions agricoles ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2021-05-06 en date du 11 mars 2021 ayant pour objet marque « Valeurs Parc naturel régional » – cotisations et audits 2020.
- ◆ Considérant l'avis du Comité de Gestion de la Marque en date du 22 novembre 2022
- ◆ Considérant la Charte du Parc et ses mesures II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable » et I.2.1 « Expérimenter et innover pour conserver la lavande et les autres marqueurs territoriaux d'un paysage de senteurs et de saveurs »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Attribue** la marque « Valeurs parc naturel régional » aux 2 établissements cités-ci-dessus.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Marque « Valeurs Parc naturel régional » volet « Promotion et valorisation des productions agricoles » : convention de mutualisation à l'échelle de l'Interparc d'un chargé de mission 2022-2023 (délibération n°2023-01-09)*

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	5 500 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	5 500 €	0 €

### Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2021, les Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur coopèrent pour le déploiement de la Marque « Valeurs Parc » sur le volet produits agricoles. Cela se traduit notamment par la mutualisation des frais d'un poste de chargé de mission dont les missions sont les suivantes :

- Appuyer les chargés de mission des parcs en vue de définir des cahiers des charges de nouveaux référentiels
- Identifier et rencontrer des agriculteurs et éleveurs intéressés par les projets de marquage
- Engager les démarches de communication et de promotion du réseau des professionnels agricoles marqués en développant des outils de communication financés par la Région via l'association du Réseau des Parcs naturels régionaux de Sud Provence Alpes Côte d'Azur : tabliers, vidéos, flyers...

La Présidente propose de poursuivre cette coopération selon les modalités de la convention signée en Inter Parcs et versée en pièce jointe de la présente délibération :

- Le Parc naturel régional de Camargue assure le recrutement, l'accueil et l'encadrement technique de l'agent.
- Le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'engage à rembourser le Parc naturel régional de Camargue des sommes engagées et justifiées, dans la limite de 5 500€ par an, et à verser 2 500 € au Parc de Camargue dès la signature de la convention.

### **Délibération**

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° n° 2021-06-05 du 15 avril 2021 approuvant le recrutement et la mutualisation à l'échelle de l'Interparc d'un chargé de mission sur le volet « Promotion et valorisation des productions agricoles » de la marque
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.1.1 visant à « développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** le projet de convention annexé à la présente délibération
- **Valide** les modalités financières présentées
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Renouvellement de la convention (délibération n°2023-01-10)*

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	Valorisation du temps de travail de la chargée de mission éco-tourisme
Investissement	0 €

### **Rapport :**

La Présidente expose,

Depuis 2019, les Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur coopèrent pour la mise en œuvre d'un programme d'actions « Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et animation du contrat de filière écotourisme ».

Cela se traduit notamment par la mutualisation des frais de deux postes de chargés de mission visant à :

- Coordonner et animer l'interparc tourisme
- Animer, professionnaliser et valoriser le réseau des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc
- Renforcer la qualification des entreprises touristiques
- Structurer une offre écotouristique expérientielle autour de filières prioritaires

- Coordonner le contrat de filière « écotourisme » régional

La Présidente propose de poursuivre cette coopération selon les modalités de la convention signée en Inter Parcs et versée en pièce jointe de la présente délibération :

- Le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'engage à accompagner techniquement la mise en œuvre de ce projet via notamment du temps de travail dédié de la chargée de mission « écotourisme »
- Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume a en charge le portage administratif, financier et technique du projet et des postes
- Les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Queyras ont en charge l'accueil logistique des 2 chargés de mission et la mise à disposition des moyens matériels nécessaires.

### Discussion

Il serait intéressant de faire le bilan de cette coopération, afin d'en évaluer l'utilité. Les bilans vont être demandés à l'Interparc PACA.

### Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2019-09-04 du 12 décembre 2019 approuvant la convention en Interparcs pour la « Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et animation du contrat de filière écotourisme »
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** le projet de convention annexé à la présente délibération
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Fond Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs et restaurateurs dans leur transition écologique avec les aides financières ADEME – Convention Interparcs (délibération n°2023-01-11)*

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	500 €
Investissement	--

	Dépenses	Recettes
Coût global prévisionnel	500 €	0 €

### Rapport :

La Présidente expose,

Face à l'épidémie COVID-19, le Fond Tourisme Durable, mis en place dans le cadre de France Relance et porté par l'ADEME, a pour objectif de soutenir des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable. Priorité est donnée aux territoires ruraux pour soutenir, via des aides méthodologiques et financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable et de faciliter la relance de leur activité.

Le réseau des 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur a ainsi pu accompagner 30 hébergeurs et 40 restaurateurs dans leur transition écologique. Cette coopération s'est notamment traduite par le recrutement de deux postes de chargés de projet portés par le Parc naturel régional des Alpilles. Chaque Parc naturel régional s'est engagé à accompagner la mise en œuvre de l'opération et à faciliter la réalisation

de la mission de ces agents recrutés en mettant à disposition du temps de travail de son chargé de mission tourisme.

Initialement prévu sur un an (mai 2021 - mai 2022) le dispositif a été prolongé d'un peu plus de 6 mois pour se terminer mi-décembre. Cette prorogation se traduit par une participation exceptionnelle de chacun des 8 Parcs de 500 € TTC visant à compléter la rémunération du chargé de projet interparcs « Accompagnement des professionnels dans leur transition écologique ».

La Présidente propose d'approuver un avenant à la convention entre le Parc des Alpilles et les 8 autres Parcs consolidant ces évolutions.

### **Délibération**

- ◆ Vu la délibération du comité syndical n° 2021-09-17 du 25 octobre 2021 approuvant la convention interparc PACA pour le déploiement du Fonds Tourisme durable
- ◆ Vu la Convention « Fond Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs et restaurateurs dans leur transition écologique avec les aides financières ADEME dans le cadre de France Relance ».
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** l'avenant à la convention annexé à la présente délibération
- **Valide** le versement de 500 € au Parc naturel régional des Alpilles visant à compléter la rémunération du chargé de projet
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Etude et animation territoriale autour des Maisons thématiques du massif des Baronnies provençales – Programme espace valléen 2021-2027 - Modification du budget et du plan de financement (délibération n°2023-01-12)*

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	30 840 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	30 840 €	24 672 €

### **Rapport :**

La Présidente expose,

Le 25 octobre 2021, le Bureau syndical a délibéré pour le lancement d'une étude préalable à la mise en réseau de lieux d'animation touristique du territoire du Parc. Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme espace valléen 2021-2027 et vise à assurer la cohérence des maisons thématiques existantes.

Après consultation des prestataires, il s'avère que le coût global de l'opération est inférieur au prévisionnel. La Présidente propose donc de modifier le budget prévisionnel et le plan de financement de la façon suivante :

Dépenses (en € TTC)		Recettes en €	
Etude autour des Maisons thématiques du massif des Baronnies provençales		FNADT (CIMA) 50%	15 420 €
Phase 1 : diagnostic partagé	6 840 €		



Phase 2 : positionnement de la Maison du Parc	8 640 €	Région AURA 30%	9 252 €
Phase 3 : préconisations pour la mise en réseau des maisons thématiques	10 800 €	Autofinancement PnrBP (20%)	6 168 €
Phase 4 : réunions	4 560 €		
<b>Total</b>	<b>30 840 €</b>	<b>Total</b>	<b>30 840 €</b>

### Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-10-15 du 25 octobre 2021 ayant pour objet le budget et le plan de financement de l'étude et animation territoriale autour des Maisons thématiques du massif des Baronnies provençales
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2022-10-15 du 30 septembre 2022 ayant pour objet le choix du prestataire pour la réalisation de cette étude
- ◆ Considérant la charte du Parc et sa mesure II.2.2 « Faire du parc une zone pilote de tourisme durable »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement modifiés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

### *Conception graphique et impression d'outils de communication pour le Parc naturel régional des Baronnies provençales – Choix des prestataires (délibération n°2023-01-13)*

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024	2025
Fonctionnement	40 000 €	40 000 €	50 000 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	130 000 €	0 €

### **Rapport :**

La Présidente expose,

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de communication, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales est amené à concevoir, éditer, produire ou réaliser différents supports de communication afin de valoriser l'ensemble de ses missions et promouvoir l'institution. Une série d'outils et d'actions ont été mis en place pour aller au contact des acteurs locaux et éveiller à la fois leur intérêt, leur compréhension de leur appartenance à un projet commun et par la suite leur envie de participer à ce projet

Ainsi, depuis sa création en 2015, le Parc fournit des efforts importants pour communiquer via toute une série de supports papier, numériques ou sur d'autres matériaux. Ces supports doivent être nécessairement écoresponsables. Le Parc se veut exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats durables. Une vigilance est assurée sur la limitation du gaspillage de papier et une utilisation de la couleur et des images qui permette d'optimiser l'usage des encres d'impression.

Au vu de ces besoins globaux et des seuils de procédure de la commande publique, le Parc a lancé un accord-cadre en procédure adaptée pour la réalisation de ces outils de communication. Cet accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de notification de chacun des lots.

L'objet de cet accord-cadre à bon de commande concerne les prestations suivantes :

LOT	Désignation	Forme du marché	Montant maximum
1	Conception graphique	Accord cadre à bons de commande	50 000 € HT
2	Impression, façonnage, conditionnement et routage d'outils de communication	Accord cadre à bons de commande	80 000 € HT

La consultation a été lancée le 15/09/2022 à 17h sur le profil acheteur du Parc.

L'ouverture des plis a été effectuée le 17/11/2022 à 12h30 en présence de :

- Didier-Claude Blanc, vice-président délégué aux finances, à la diversification des ressources et à la communication
- Marie-Laure Gravelat, directrice adjointe
- Violaine Gudin, responsable communication

Une analyse technique des offres a été réalisée le 09/12/2022 à 9h en présence de :

- Didier-Claude Blanc, vice-président délégué aux finances, à la diversification des ressources et à la communication
- Marie-Laure Gravelat, directrice adjointe
- Violaine Gudin, responsable communication
- 

### **POUR LE LOT 1**

Trente offres étaient recevables.

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- ◆ Valeur technique (50% de la note finale)
- ◆ Montant du Bordereau des Prix Unitaires (40% de la note finale)
- ◆ Délai maximal de réalisation (10 % de la note finale)

Après avoir examiné les offres, le comité technique recommande d'attribuer le lot 1 aux entreprises ayant eu les trois meilleures notes, à savoir :

1. Ludivine DORMES
2. Studio Champ Libre
3. Autrement Dit Communication

Ce choix permet de répondre à un des objectifs opérationnels de la nouvelle stratégie de communication : fluidifier le travail de conception et créer de la récurrence, notamment en faisant évoluer les outils édités vers des gabarits standards qui permettent d'identifier immédiatement les publications du Syndicat Mixte du Parc.

### **POUR LE LOT 2**

Trois offres étaient recevables.

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- ◆ Valeur technique (35% de la note finale)
- ◆ Montant du Bordereau des Prix Unitaires (30% de la note finale)
- ◆ Délai maximal de réalisation (20 % de la note finale)
- ◆ Performances en matière de protection de l'environnement (15 % de la note finale)

Après avoir examiné les offres, le comité technique recommande d'attribuer le lot 2 aux entreprises ayant eu les deux meilleures notes, à savoir :

1. Imprimerie de Haute Provence
2. Graphot

Au terme de cette analyse la Présidente propose de retenir les offres les mieux disantes suivantes :

N° lot	Entreprise attributaire	Forme de l'accord cadre
Lot 1	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ludivine DORMES</li> <li>2. Studio Champ Libre</li> <li>3. Autrement Dit Communication</li> </ol>	Bons de commande établis sur la base du bordereau des prix unitaires fourni par le prestataire
Lot 2	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Imprimerie de Haute Provence</li> <li>2. Graphot</li> </ol>	

### Délibération

- ◆ Vu les articles R. 2162-2 à R. 2162-14 du code de la commande publique
- ◆ Considérant l'avis rendu par le comité technique d'analyse des offres
- ◆ Considérant la feuille de route 2022-2024 et son axe interne « Parc exemplaire »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de retenir les entreprises attributaires proposées pour les lots 1 et 2
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet et notamment les avenants qui découleraient de ce marché, dans la limite des plafonds fixés par le code de la commande publique.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

### *Séminaire interparcs communication - Conventions pour remboursement des frais de transport (délibération n°2023-01-14)*

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	571,6 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	571,6 €	405 €

### **Rapport :**

La Présidente expose,

La responsable communication et l'apprentie community manager ont participé au séminaire interparcs communication du 23 au 25 novembre 2022 dans le Parc naturel régional des caps et marais d'Opale (62).

Pour mutualiser les frais de transport, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a loué un véhicule permettant de transporter 7 participants issus de plusieurs parcs de la région Sud. Le montant des frais engagés se monte à 571.6 € TTC, qu'il y a lieu de répartir comme suit :

Parc	Nombre de participants	Montant en € TTC
Mont Ventoux	1	81
Verdon	1	81
Alpilles	1	81

Luberon	1	81
Sainte-Baume	1	81
<i>Baronnies provençales</i>	2	166,6
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>571,6 €</b>

La Présidente propose de solliciter les 5 Parcs pour le remboursement de ces frais via une convention de reversement.

### **Délibération**

- ◆ Considérant la feuille de route 2022-2024 et son axe interne « Parc exemplaire »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Sollicite** le remboursement des frais auprès des 5 autres Parcs selon la répartition présentée
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

### *Remerciements*

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des élu.es présent.es ainsi que ses collaborateurs.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 17h.

*Signatures*

Nicole PELOUX  
Présidente du Parc naturel régional  
des Baronnies provençales :

Pascale ROCHAS  
Secrétaire de séance :



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

## Comité de suivi interfonds 2021-2027 désignation de délégués

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 14h46**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Voix exprimées : **23**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

## Coordination de l'étude environnementale gorges du Léoux – Ouverture de poste pour Accroissement saisonnier d'activité

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 14h52**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Voix exprimées : **23**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**  
Président : **Nicole PELOUX**  
Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

## Espace valléen 2021-2027 - Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales - Ajustement du plan de financement

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 15h34**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **23**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	23 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix





Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**  
Président : **Nicole PELOUX**  
Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

## Programme d'éducation à l'environnement et au territoire 2023-2024

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 15h20**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **23**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	23 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

**Mission Loup – Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Parc auprès de la fédération des Parcs naturels régionaux de France**

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 15h24**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Voix exprimées : **23**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**  
Président : **Nicole PELOUX**  
Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

## Renforcement du réseau d'éco-compteurs – Partenariat avec la CCBDP

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 15h32**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **23**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	23 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

## Mise en œuvre de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » – Demande de subvention 2023-2024

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 15h51**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Voix exprimées : **23**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

**Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Hébergement/Restauration & Plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) & élevage herbivore 2022**

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 16h04**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Voix exprimées : **23**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**  
Président : **Nicole PELOUX**  
Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

**Marque « Valeurs Parc naturel régional » volet « Promotion et valorisation des productions agricoles » : convention de mutualisation à l'échelle de l'Interparc d'un chargé de mission 2022-2023**

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 16h07**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **23**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	23 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

## Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Renouvellement de la convention

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 16h12**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Voix exprimées : **23**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**  
Président : **Nicole PELOUX**  
Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

**Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs et restaurateurs dans leur transition écologique avec les aides financières ADEME – Convention Interparcs**

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 16h17**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **23**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	23 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix





Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

**Programme espace valléen 2021-2027 - Etude et animation territoriale autour des Maisons thématiques du massif des Baronnies provençales – Modification du budget et du plan de financement**

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 16h22**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Voix exprimées : **23**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

**Conception graphique et impression d'outils de communication pour le Parc naturel régional des Baronnies provençales – Choix des prestataires**

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 16h31**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Voix exprimées : **23**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix



Parc Naturel Régional  
des Baronnies  
Provençales

Date : **vendredi 6 janvier 2023**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Séance - **06/01/2023**

# Rapport des délibérations

## Séminaire interparcs communication - Conventions pour remboursement des frais de transport

**Unanimité**

Date du vote : **06/01/2023 - 16h33**

Votants : **18**

Voix totales : **23**

Voix exprimées : **23**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix